



**GOVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 18/04/2023

N°775

### **PLAN DE SOBRIETE ENERGETIQUE, ACTE 2 : REUNION DU GROUPE DE TRAVAIL « NUMERIQUE »**

**La ministre de la Transition énergétique, Agnès PANNIER-RUNACHER, et le ministre délégué chargé de la Transition numérique et des Télécommunications, Jean-Noël BARROT, ont réuni ce mardi 18 avril le groupe de travail « numérique » dans le cadre de l'Acte 2 du plan de sobriété énergétique.** En présence des entreprises du secteur du numérique, d'énergéticiens et d'experts de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (ARCEP), cette réunion a permis de faire le bilan des consommations énergétiques de l'hiver 2022-2023 et des mesures mises en œuvre.

**Le secteur numérique représente aujourd'hui environ 10 % de la consommation électrique française.** De surcroît, la consommation d'énergie du secteur numérique connaît une croissance exponentielle du fait du développement des usages numériques. En 5 ans, entre 2013 et 2017, celle-ci a ainsi augmenté de 50% et devrait continuer de croître d'ici 2025 à un rythme annuel de 10%.

Dans le cadre du plan de sobriété présenté le 6 octobre 2022, les acteurs du numérique s'étaient engagés, en sus des actions sur le chauffage et l'éclairage des locaux, à limiter le recours à la climatisation dans les centres de données et à éteindre certaines fréquences lorsqu'elles ne sont pas utilisées.

Pendant ces derniers mois, les acteurs du numérique ont concrétisé ces engagements, à l'instar d'OVHcloud qui, s'il n'utilisait pas déjà de climatisation pour ses salles de serveur, a mené une campagne d'augmentation de température graduelle de ses salles batterie, réseaux et énergie. Free a mis en œuvre l'extinction des fréquences la nuit et le débranchement des équipements cuivre lorsque cela était possible. Cloud temple a mis en place un accompagnement spécifique à l'ensemble de ses clients afin que ces derniers puissent gérer au mieux leur consommation d'énergie. Nokia a optimisé la surface de ses plateformes et mis en œuvre l'extinction automatique des équipements lorsque ceux-ci ne sont utilisés. Orange a stabilisé la consommation énergétique de son réseau malgré la hausse des usages.

Pour accompagner les mesures de sobriété des entreprises, **les ministres ont annoncé le lancement opérationnel prochain du programme « Alt-Impact » porté par l'Ademe, le CNRS et l'INRIA.** Financé à

hauteur de 16,8 millions d'euros, dont 15,4M dans le cadre des programmes de Certificat d'Economie d'Energie, et 1,4M par l'ADEME, ce programme a vocation à former très largement aux gestes de sobriété numérique (écoconception des services numériques, allongement de la durée de vie des équipements, recyclages des matériels informatiques) : **3 000 enseignants du supérieurs, 2 000 ambassadeurs en entreprises et 650 ambassadeurs en collectivités** seront sensibilisés et formés. Les ambassadeurs « Alt Impact » vont ainsi pouvoir toucher **400 000 élèves du supérieurs, 10 000 personnes en entreprise et 1 000 collectivités**.

Au-delà, **les ministres ont annoncé le renforcement de la gouvernance autour des enjeux du numérique** avec la convergence, sous l'égide du Haut Comité Numérique Ecoresponsable, des travaux du plan de sobriété énergétique et ceux de la feuille de route décarbonation du numérique lancés fin 2022 et qui aboutiront avant l'été. Cette convergence doit renforcer l'action publique en faveur d'un numérique plus respectueux de l'environnement, plus sobre et décarboné.

**Agnès PANNIER-RUNACHER**, ministre de la Transition énergétique : *« Au regard du dynamisme des consommations électriques de leur secteur, les acteurs du numérique ont une responsabilité majeure à se saisir pleinement de l'enjeu de sobriété énergétique. J'attends que tous les acteurs, producteurs d'appareils, datacenter, fournisseurs de service et plateformes, fassent des efforts dans cette direction. En parallèle, nous soutiendrons activement les démarches visant à faire évoluer les usages des consommateurs en faveur de la sobriété numérique. »*

**Jean-Noël BARROT**, ministre délégué chargé de la Transition numérique et des Télécommunications : *« Le numérique est soumis aux exigences communes pour la transition énergétique et environnementale : un défi pour un secteur en forte croissance, une opportunité pour lui d'apporter des outils de sobriété pour tous. Le progrès technologique intègre d'ores-et-déjà les impératifs de la transition énergétique. Aujourd'hui les acteurs prennent l'engagement de poursuivre l'effort de réduction de la consommation énergétique de 10% d'ici à 2024. Au-delà, le secteur numérique propose des outils au service de l'efficacité énergétique pouvant aider tous les secteurs de l'économie à assurer leur transition. »*

## **Contacts presse**

**Service presse d'Agnès Pannier-Runacher,  
ministre de la Transition énergétique**

Tél : 01 40 81 13 25

Mél : [presse.mte@climat-energie.gouv.fr](mailto:presse.mte@climat-energie.gouv.fr)

**Service presse de Jean-Noël Barrot,  
Ministre délégué auprès du ministre de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté  
industrielle et numérique, chargé de la Transition numérique et des Télécommunications**

Tél : 01 53 18 43 42

Mél : [presse@numerique.gouv.fr](mailto:presse@numerique.gouv.fr)